

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 36

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, M. Damon, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Chambon à M. Cammal
M. Greuin à Mme de Metz
Mme Poirier à M. Boucher

Etaient absents excusés :

Mme de Crémiers,
M. Fromentin,
M. Fagart,

Etaient absentes :

Mme Quaix,
Mme Poirier Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/067

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget principal

Vu l'instruction M14,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat excédentaire de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget principal s'élève à 3 646 504,32 €.

Le résultat excédentaire d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal s'élève à 1 221 868,45 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser au 31/12/2020 s'élèvent à 2 481 821,39 € en dépenses et à 579 717,87 € en recettes, soit un solde de – 1 902 103,52 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement y compris les restes à réaliser s'élève donc à 680 235,07 €.

Enfin, pour régulariser le résultat global de clôture, en lien avec la trésorerie, il convient d'ajouter 0,01 € au compte R 002.

Sur avis favorable de la commission finances du 8 juin 2021,

Sur avis favorable du Bureau du 11 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 1 221 868,45 €,
- **AFFECTE** au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 680 235,07 €
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 2 966 269,26 €.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 5 juillet 2021

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 2 juillet 2021

Le Président,
Francis Cammal

